

**EXTRAIT****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

**Délibération affichée**

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 37/2026

Domaine d'intervention : 7.5.1 Demande de subventions

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire 5<sup>ème</sup> -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LÉSTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2026**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la programmation des investissements communaux pour l'année 2026, la commune a identifié plusieurs opérations susceptibles de bénéficier d'un financement.

Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le montant total des financements sollicités pour l'ensemble de ces opérations est estimé à 637 737,04 €HT, soit une moyenne de 76 % du coût prévisionnel HT du programme. La commune pourra, pour chacune de ces opérations, solliciter tout autre financement public susceptible d'être mobilisé, notamment auprès de l'État, de la Région, du Département, d'établissements publics ou de fonds européens, en complément ou en substitution de la DETR.

Ce programme est établi à titre prévisionnel et pourra être ajusté en fonction du degré de maturité des projets, des contraintes techniques ou administratives, ainsi que des financements effectivement obtenus.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'investissement présenté et d'autoriser le dépôt des demandes de subvention correspondantes, pour les projets suivants :

Axe	Intitulé du projet	Montant estimatif (HT)	DETR (%)	DETR (€)	Co-financements envisagés (*)
1.2	Couche de roulement rue D. Michaux	179 112,65 €	80%	143 290,12 €	DSIL, Conseil Régional, FEDER, Département
1.3	Acquisition d'un camion Ampliroll / bras grue	202 000,00 €	80%	161 600,00 €	Conseil Régional, CAGSC, Département
4.2	Installation de panneaux numériques Champ D'Arbaud	73 554,65 €	80%	58 843,72 €	FEDER, Département, Conseil Régional
	Installation de panneaux d'affichage Marie	6 425,00 €	80%	5 140,00 €	FEDER, Département, Conseil Régional
	Logiciel de dématérialisation du service assemblée	10 238,00 €	80%	8 190,40 €	FEDER, Département, Conseil Régional
	Délocalisation du service informatique	5 990,60 €	80%	4 792,48 €	FEDER, Département, Conseil Régional
	Mise en œuvre de la phase 2 de la Vidéoprotection	605 000,00 €	30%	181 500,00 €	Conseil Régional, Département, FIPD
7.2	Installation de 5 ralentisseurs	42 017,55 €	80%	33 614,04 €	Département, Conseil Régional
8	Acquisition Citroën C3 électrique	23 967,85 €	80%	19 174,28 €	Conseil Régional, CAGSC, Département

Acquisition Citroën New Jumpy électrique	26 990,00 €	80%	21 592,00 €	Conseil Régional, CAGSC, Département
<b>Coût Total projets / DETR (HT)</b>	<b>1 175 296,30 €</b>	<b>Total DETR</b>	<b>637 737,04 €</b>	

(\*) Les co-financements mentionnés sont donnés à titre indicatif et pourront être ajustés en fonction des dispositifs mobilisables.

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2121-29,

VU la circulaire relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** les priorités nationales en matière de sécurité, de transition écologique, d'amélioration du cadre de vie et de modernisation des services publics,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de Basse-Terre de mobiliser rapidement les financements de l'état pour soutenir l'investissement local et favoriser la relance économique,

**CONSIDÉRANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

**APRES** en avoir délibéré,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le programme d'investissement communal présenté au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, pour un montant total estimé à 1 175 296,30 € HT.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'État, au titre de la DETR, pour un montant total prévisionnel de 637 737,04 € HT, correspondant à une moyenne de 76 % du coût HT des opérations présentées, ainsi qu'auprès de tout autre organisme public ou privé susceptible de participer au financement des opérations susvisées.

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la réalisation des opérations est conditionnée à l'inscription des crédits correspondants au budget communal.

**ARTICLE 4 : DE DONNER** tous pouvoirs au Maire de mettre en œuvre le programme d'investissement, dans la limite des crédits inscrits et des financements obtenus pour mener ces projets à leur terme, à signer tout document afférent à ces opérations et à effectuer l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à leur réalisation.

**ARTICLE 5 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

L'affichage *et/ou* la publication le

05 MAI 2026

*Et/ou* la notification le

Fait à Basse-Terre le : 30 AVR. 2026

Le Maire,   
André ATALLAH

Le Maire,   
André ATALLAH